



# RAPPORT ANNUEL 2011



## SOMMAIRE

<i>LES ACRONYMES.....</i>	<i>3</i>
<i>LE MOT DU PRESIDENT.....</i>	<i>4</i>
<i>INTRODUCTION .....</i>	<i>6</i>
<i>I - LES ACTIVITÉS DE LA CENTIF-TG.....</i>	<i>7</i>
<i>A- Les Déclarations d'Opérations Suspectes.....</i>	<i>7</i>
<i>1. Les statistiques.....</i>	<i>8</i>
<i>2. Les typologies.....</i>	<i>14</i>
<i>B- La coopération.....</i>	<i>17</i>
<i>1. la coopération nationale.....</i>	<i>17</i>
<i>2. la coopération internationale .....</i>	<i>19</i>
<i>II - LES AUTRES ACTIVITÉS .....</i>	<i>23</i>
<i>A- le renforcement des capacités des membres et du personnel.....</i>	<i>23</i>
<i>B- la sensibilisation et formation .....</i>	<i>25</i>
<i>III - LES PERSPECTIVES .....</i>	<i>27</i>
<i>A- les Recommandations.....</i>	<i>27</i>
<i>B - le Plan de mise en œuvre des recommandations.....</i>	<i>31</i>
<i>CONCLUSION.....</i>	<i>34</i>

## LES ACRONYMES

<b>ABREVIATIONS/SIGLES</b>	<b>DEFINITIONS</b>
A N R	Agence Nationale de Renseignement
BC/FT	Blanchiment de capitaux et Financement du Terrorisme
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CASEF	Centre Administratif des Services Economiques et Financiers
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CTIF	Cellule de Traitement des Informations Financières (Belgique)
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
E M	Evaluation Mutuelle
REM	Rapport d'Evaluation Mutuelle
ENA	Ecole Nationale d'Administration
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme en Afrique
GRE	Groupe de Revue des Evaluations
GTEMM	Groupe de Travail sur les Evaluations Mutuelles et leur Mise en œuvre
IMF	Institution de Micro finance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins

## MOT DU PRESIDENT



**Tchaa Bignossi AQUITEME**  
Président de la CENTIF-TG

Plus qu'un sujet d'actualité le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent une préoccupation majeure dans nos pays en quête d'investissement.

Ils affectent le stock de capital physique, empêchent l'amélioration du capital humain, font obstacle au pouvoir gouvernemental de plusieurs façons, détruisent le capital social, diminuent la croissance et augmentent la pauvreté.

Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent une menace pour les démocraties en ce sens qu'ils engendrent la corruption et dérèglent les systèmes financiers. Les combattre nécessite une législation et une réglementation pour la répression, la poursuite et la condamnation du trafic de drogue, des armes, des déchets toxiques, de personnes, de précurseurs chimiques, de la fraude commerciale sous toutes ses formes (sous facturation, contrefaçon, contrebandes d'alcool, de cigarette, d'objet d'art et de véhicules).

Le Togo, pour sa part, a été évalué sur le dispositif de blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en 2010. Le diagnostic des faiblesses a été fait. Suite à des ateliers et séminaires, des projets de textes ont été élaborés et soumis à l'autorité pour adoption. Certains ont été signés notamment :

- *la note circulaire n° 015 du 08 février 2012 aux banques relative à l'application de certaines mesures de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*
  
- *La note circulaire n° 094 du 30 décembre 2011 instituant déclaration à la CENTIF-TG des opérations relatives à la réglementation des changes.*

Le projet de la stratégie nationale de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), les projets de lois sur le terrorisme, la corruption, la traite des personnes et plusieurs autres textes sont en attente d'être adoptés ou signés.

Par conséquent, le Togo présentera son premier rapport de suivi à la plénière du GIABA en mai 2012.



La LBC/FT en s'attaquant d'abord aux infractions sous-jacentes qui donnent naissance au blanchiment, se déroule dans un système complexe.

En effet, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme contribue à la transparence du système économique du pays et élimine les économies douteuses. Elle crée une image positive du pays sur l'arène international, améliore l'investissement étranger et protège les intérêts des sociétés commerciales. L'application des textes est la base légale de la réussite de la mission de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ainsi, la CENTIF s'atèle à ce devoir dans le cadre des réformes générales entreprises par le gouvernement.

**Tchaa Bignossi AQUITEME**  
Président de la CENTIF-TG

## INTRODUCTION

Le Rapport d'Evaluation Mutuelle du Togo a été débattu du 02 au 05 mai 2011 à Dakar au cours d'une séance plénière du GIABA.

Tout au long de l'année 2011, la CENTIF-TG a procédé à la mise en œuvre des recommandations issues du Rapport de l'Evaluation Mutuelle contenu dans son plan d'actions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National Intégré (PNI) en matière de lutte contre le trafic illicite de drogues et le crime organisé (TGO/V01), plusieurs séminaires ont été organisés à l'issu desquels un certain nombre de projets de textes ont été rédigés, validés et transmis au Gouvernement pour signature.

Concernant la coopération, la CENTIF-TG a eu l'honneur d'être reçue par les hautes autorités de l'Etat à savoir le Président de la République et le Premier Ministre.

L'audience accordée par les autorités togolaises aux membres du GIABA lors de la 16<sup>ème</sup> Commission Technique / Réunion Plénière du GIABA tenue du 14 au 16 novembre 2011 à Lomé, traduit la volonté manifeste des autorités à placer la LBC/FT au rang des priorités.

Au plan financier, en dehors de la subvention de l'Etat, la CENTIF-TG a bénéficié d'une assistance technique et financière auprès des institutions internationales telles que l'ONUDC et le GIABA

Sur le plan international, les relations se sont consolidées davantage avec la signature d'un accord de coopération avec la CRF du Ghana. Par ailleurs, le processus d'adhésion au Groupe Egmont suit son cours.

Aussi, le présent rapport rend compte des activités menées par la CENTIF-TG et s'articule autour de trois (3) points essentiels :

- les activités de la CENTIF-TG,
- le renforcement des capacités,
- les perspectives

## I – LES ACTIVITES DE LA CENTIF-TG

### A-LES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

De trente quatre (34) DOS en 2011 contre quarante deux (42) en 2010, les DOS ont connu une baisse de 19,04%.

Ce repli s'explique par deux événements exceptionnels qui ont artificiellement gonflé le volume des DOS à la fin de l'année 2010. Il s'agit de :

- la transmission de dix-sept (17) DOS par les services douaniers suite à une saisie massive d'espèces opérée à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema en novembre 2010 sur des commerçants ;
- la transmission de onze (11) DOS par une banque de la place à la suite des malversations opérées en réseau informatique par des agents indélicats en complicité avec certains clients.

Après trois années d'activités, le nombre total de DOS transmises à la CENTIF-TG s'établit à quatre vingt et quatre (84).

Il est difficile de déterminer avec exactitude les sommes engrangées par les DOS, néanmoins elles sont estimées à environ cinquante milliards de FCFA.

La synthèse issue de l'analyse des DOS, démontre que les opérations en numéraires représentent une part importante des motifs des DOS, sans pour autant qu'on puisse formellement conclure au blanchiment de capitaux.

Le trafic de drogue, le détournement de deniers publics, le faux et l'usage du faux, l'escroquerie, la cybercriminalité sont les autres infractions couramment relevées.

L'attribution frauduleuse des marchés publics et la fraude commerciale gonflent le volume des montants des DOS en cause, même si ce ne sont pas des opérations récurrentes.

Aucune DOS n'a été transmise à la CENTIF-TG en rapport avec le financement du terrorisme mais, suite à des publications de listes de certaines personnes et entités liées aux réseaux de blanchiment et au terrorisme par l'«Office of Foreign Assets and Control (OFAC)», des mesures de vigilance particulières ont été déclenchées.

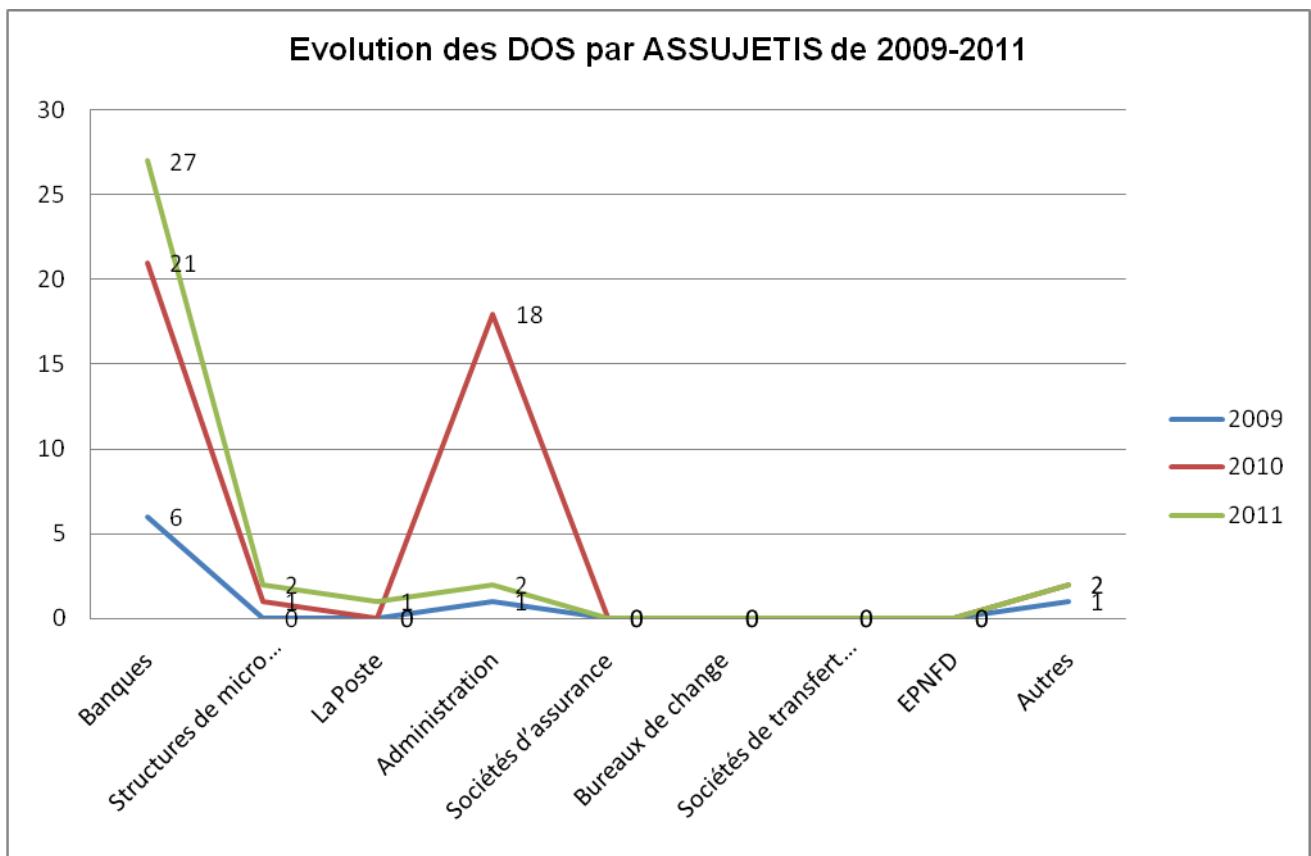
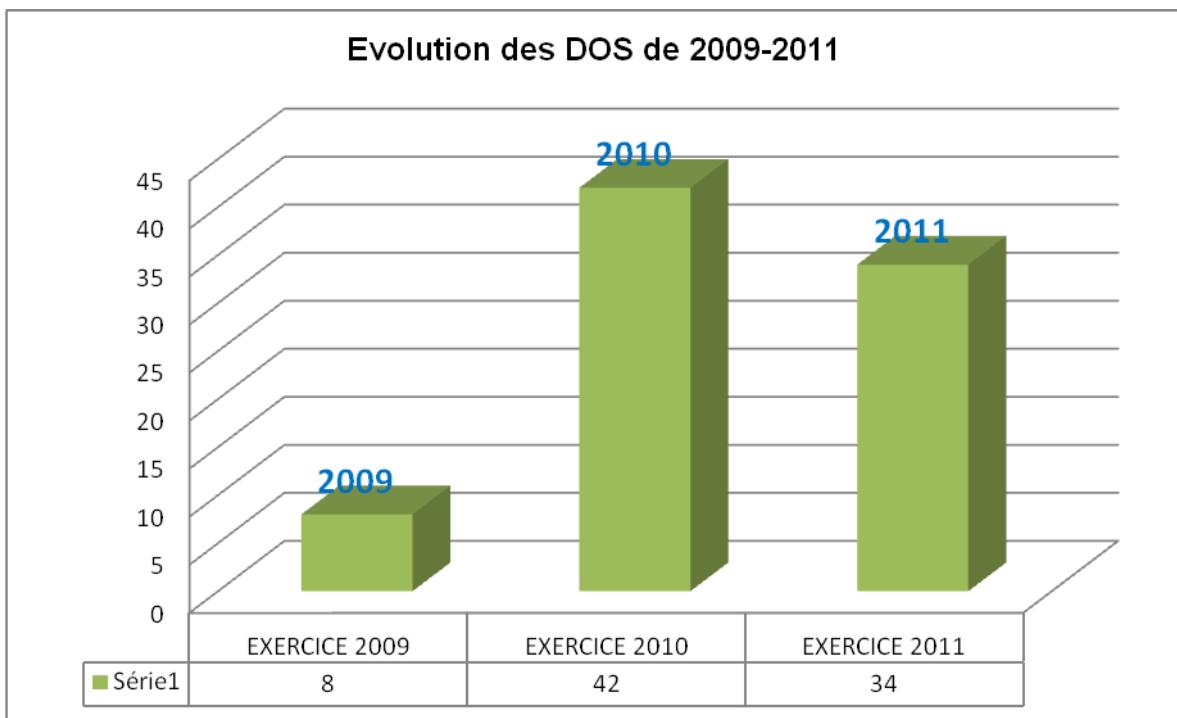
A travers une DOS, on peut remarquer à la fois :

- plusieurs infractions sous-jacentes ;
- diverses personnes (physiques et morales) ;
- plusieurs nationalités et
- divers secteurs d'activités.

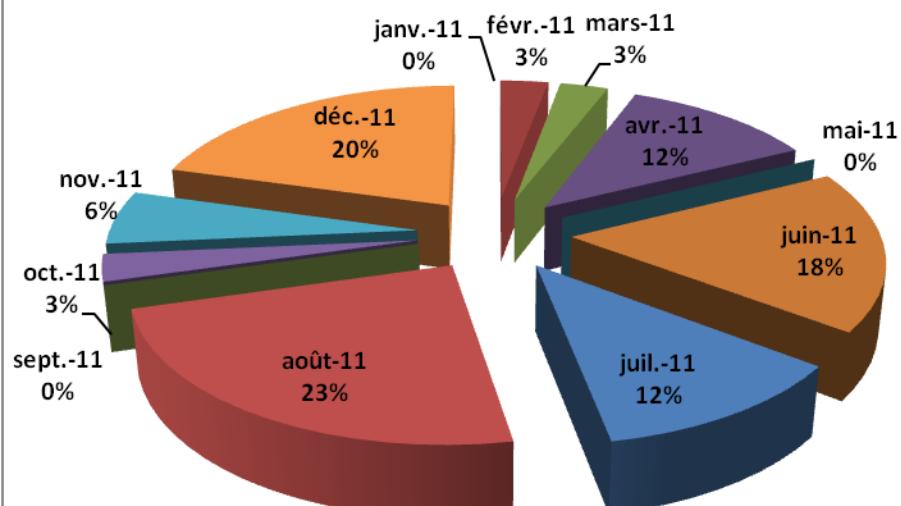
## 1 -LES STATISTIQUES

	2009	2010	2011	TOTAL
<b>Nombre de DOS reçues par année et par assujettis</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>84</b>
Banques	6	21	27	54
Structures de micro finances	0	1	2	03
La Poste	0	0	1	01
Administration	1	18	2	21
Sociétés d'assurance	0	0	0	00
Bureaux de change	0	0	0	00
Sociétés de transfert rapide	0	0	0	00
EPNFD	0	0	0	00
Autres	1	2	2	05
=====	=====	=====	=====	=====
Nombre de rapports transmis au Parquet	1	3	2	06
Nombre de cas ayant abouti à des condamnations	0	1	1	02
Nombre de cas ayant entraîné la saisie de biens	0	2	0	02
Nombre de cas ayant entraîné la confiscation de biens	0	1	0	01
Nombre de dossiers classés	0	0	6	06
Nombre de dossiers en cours d'étude	7	39	34	72
Estimation des montants relatifs aux dossiers (en millions de FCFA)	<b>21.000</b>	<b>12.000</b>	<b>16.000</b>	<b>49.000</b>

<b>Motifs des DOS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Trafic de drogue	1	1	5	7
Escroquerie/abus de biens sociaux	1	0	5	6
Cybercriminalité et opérations frauduleuses sur comptes	1	11	1	13
Détournements de deniers publics	0	0	2	2
Opérations en numéraires dont :	<b>04</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>44</b>
- Versements /retraits suspects en compte	1	1	6	8
- Versements atypiques	0	2	2	4
- Retraits atypiques	1	2	1	4
- Versements type pyramidal	0	3	0	3
- Achat d'immeuble	0	0	1	1
- Transferts internationaux	2	1	0	3
- Remboursements anticipés de prêt	0	0	2	2
- Transport physique transfrontalier d'espèces	0	17	0	17
- Opérations sur comptes dormants	0	0	2	2
Faux et usage de faux	1	1	4	06
Fraude commerciale	0	2	1	03
Fraude sur passation marché public	0	0	1	01
Autres	0	1	1	02
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>84</b>

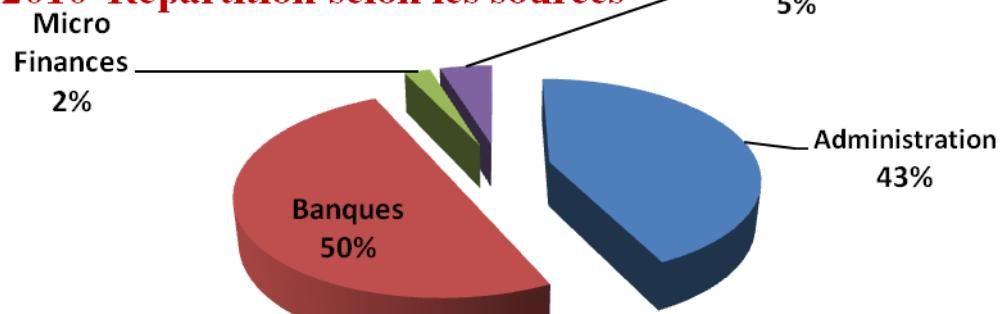


## 2011 Répartition des DOS



Les DOS ont atteint le pic en Août suivi du mois Décembre, de juin etc...

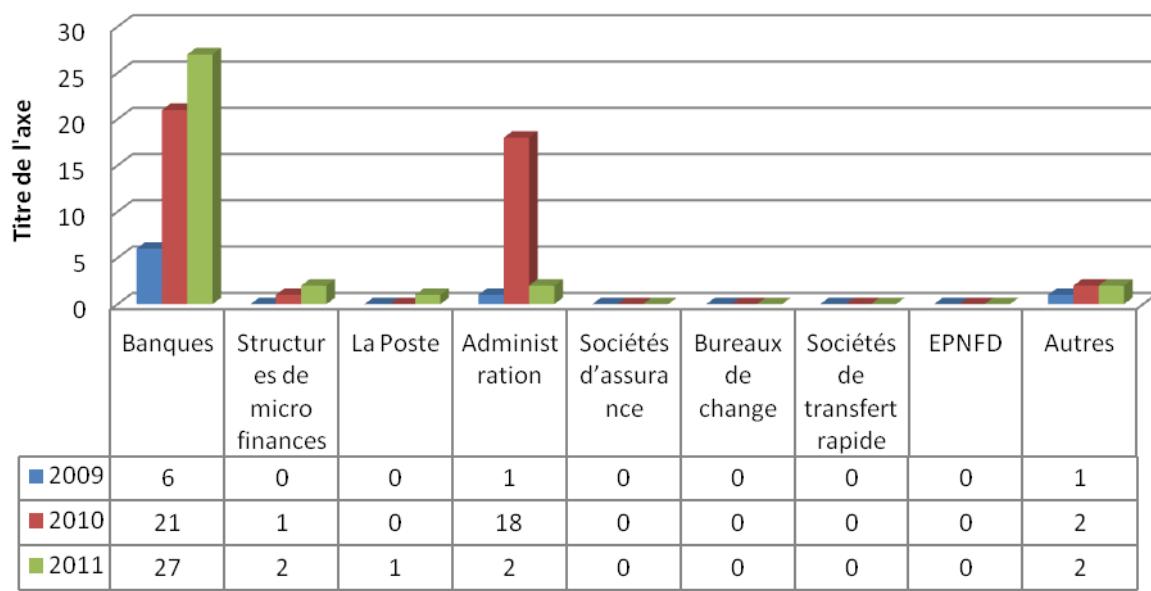
## 2010 Répartition selon les sources



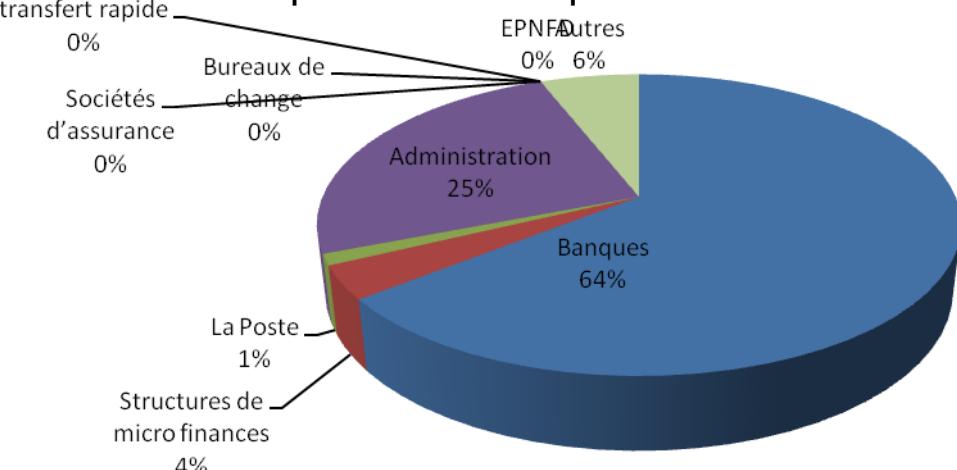
## 2009 Répartition selon les sources

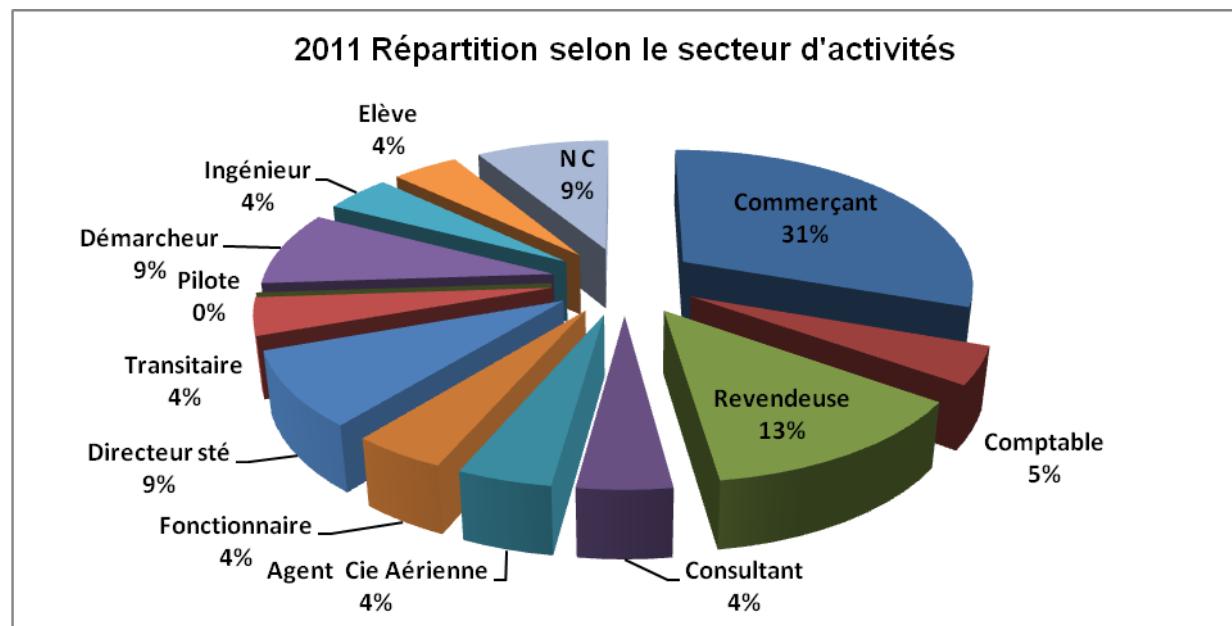


### Evolution des DOS 2009-2011 selon les assujettis

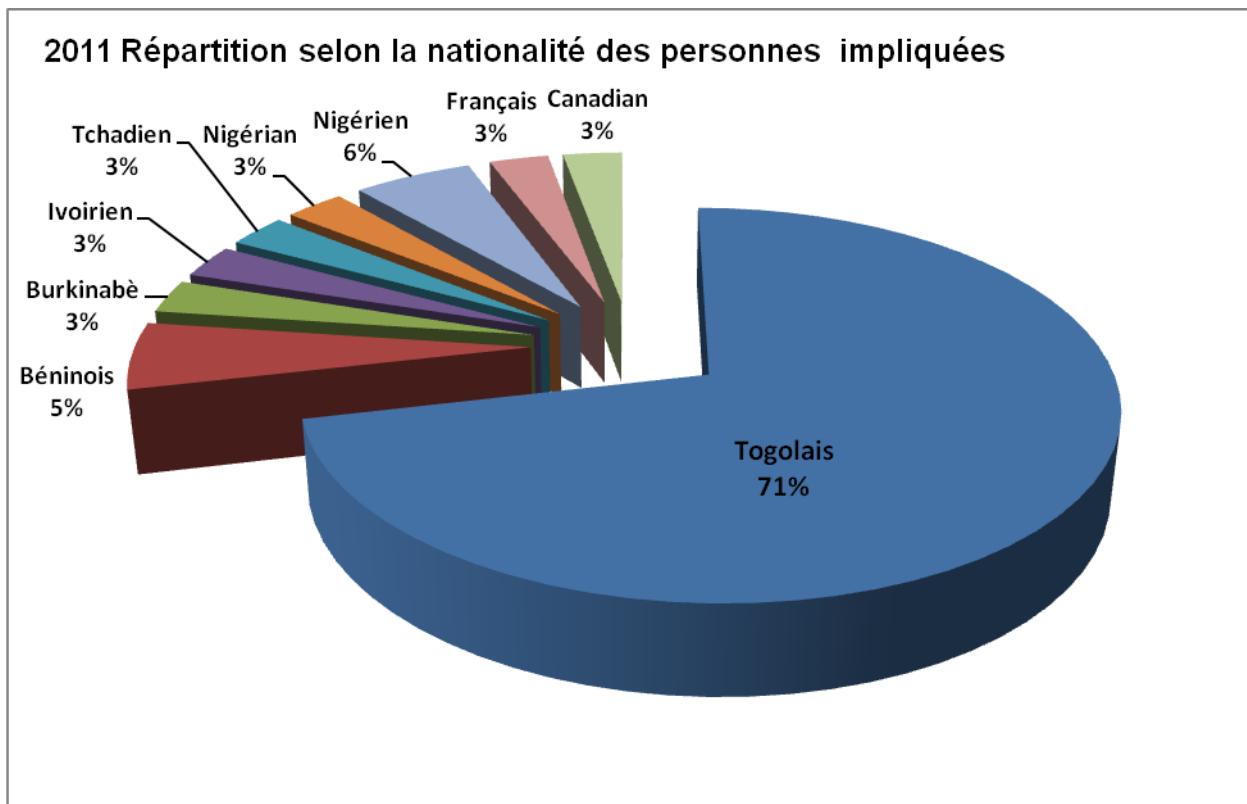


### Répartition des DOS par ASSUJETIS de 2009-2011



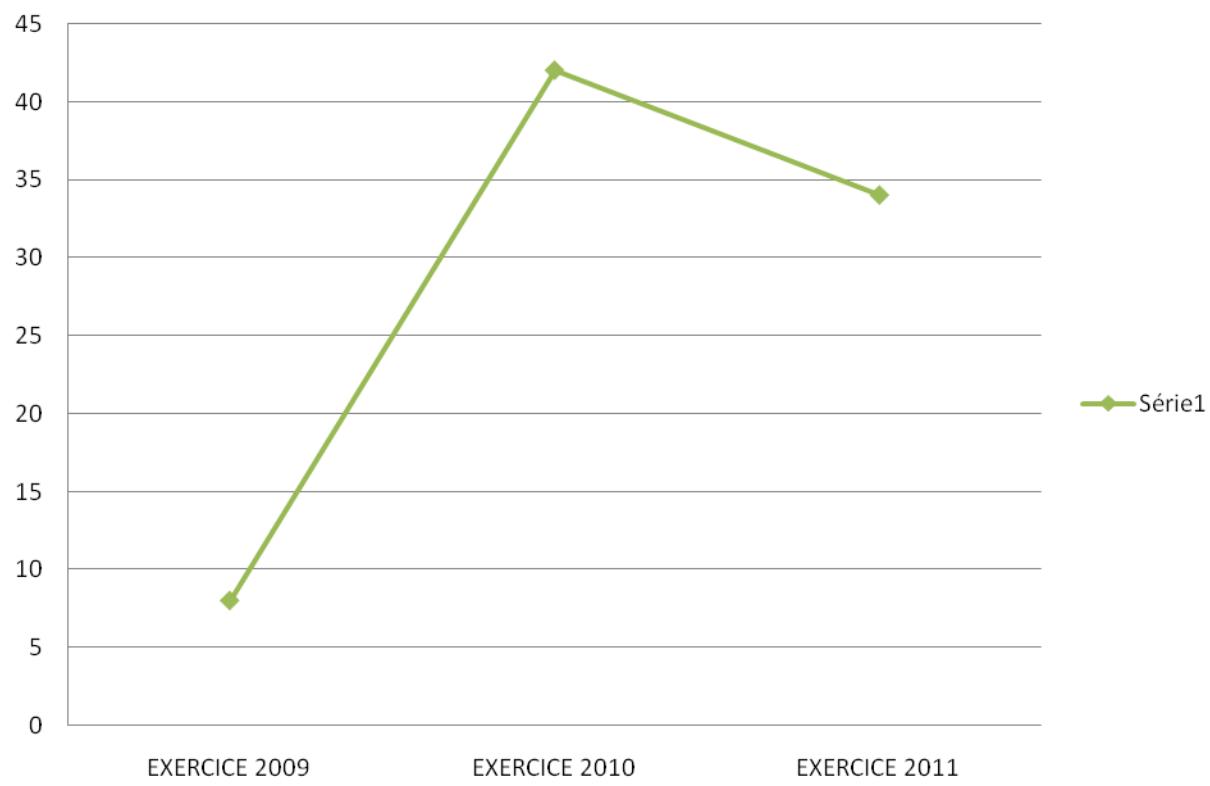


Les commerçants sont mis en cause dans la plupart des DOS, suivis des agents de l'Etat, des comptables, des fonctionnaires.

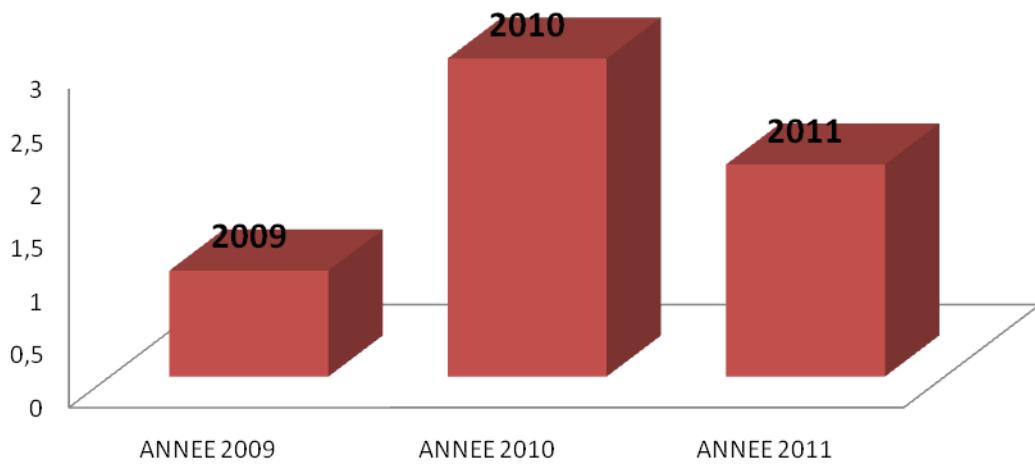


Plusieurs nationalités en particulier les togolais, les nigérians suivis de français sont mises en cause dans les DOS.

## Evolution des DOS sur 2009-2011



## Evolution des Dossiers transmis au Parquet



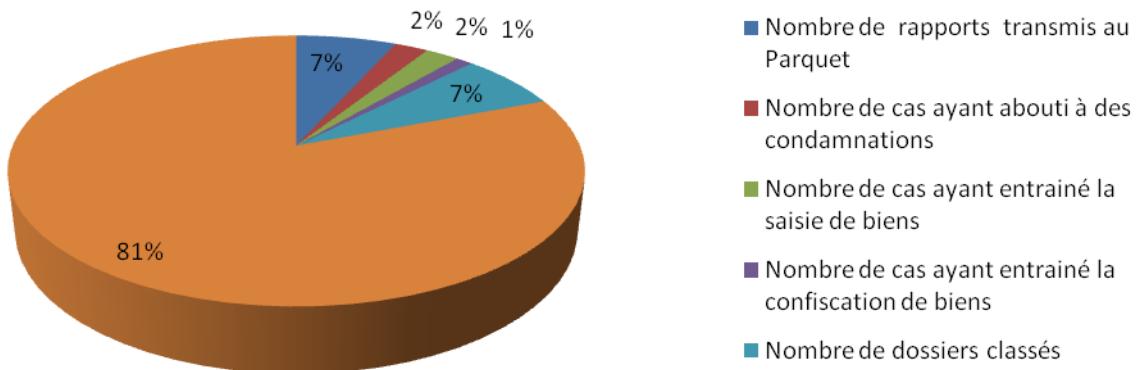
## 2 - TYPOLOGIES

L'analyse des DOS par la CENTIF-TG a dégagé un certain nombre de typologies.

Du point de vue répartition selon la source de la DOS, Il est à noter que les assujettis qui font le plus de DOS sont les banques suivies de l'Administration. Par contre, aucune DOS n'a été transmise par les EPNFD.

Les transactions en numéraires transnationales, les transferts d'argent, le trafic de drogue, la cybercriminalité de type nigérian et l'escroquerie constituent les sources d'infractions courantes.

**Taux de traitement de DOS de 2009-2011 estimé en %**



### La cybercriminalité

L'escroquerie dite de type nigérian (et ses variantes) consiste en une sollicitation par courrier, fax ou mail, émanant de personnes résidant généralement, destinées à obtenir des fonds de personnes établies dans d'autres pays. Différentes variantes sont utilisées afin d'attirer les victimes (fausse loterie, faux héritage, fraude sentimentale .....) )

Indicateurs d'alerte,

- virements de fonds de l'étranger,
- absence de justification économique,
- opération atypique par rapport au profil socio-économique des intervenants.

### L'escroquerie de type pyramidal.

Le mode opératoire repose sur une chaîne d'emprunts qui fonctionne par effet de boule de neige créant une bulle spéculative qui augmente de manière exponentielle.

Le mécanisme consiste à rémunérer les premiers déposants avec l'argent fourni par les nouveaux déposants, attirés par le gain facile. Afin d'alimenter le système, l'escroquerie pyramidale impose aux investisseurs de recruter eux-mêmes de nouveaux membres, moyennant le paiement d'une commission de recrutement.

Indicateurs d'alerte,

- plusieurs versements sur un même compte,
- des mouvements de foule importants devant ces structures,
- rémunération exorbitante.

## **DETAIL DES MOTIFS ET TYPOLOGIES DES DOS DE L'ANNEE 2011**

### **Typologie des opérations en numéraires**

#### **Cas n°1 : BC à travers l'attribution de marché public d'une manière opaque.**

La CENTIF-TG a reçu une DOS d'une banque de la place relative aux versements en espèces de gros montants sur le compte d'un PDG installé dans un pays A. L'enquête a révélé que le PDG est attributaire d'un marché public au Togo et figurant sur la liste OFAC.

Indicateurs d'alerte :

- individu lié à un réseau de trafic de drogue et cité sur la liste OFAC ;
- fréquence des versements de montants élevés sur un compte ;
- corruption

Le dossier a été transmis à la justice.

#### **Cas n°2 : paiement en espèces d'un bien immeuble**

La CENTIF-TG a reçu une DOS relative au règlement par une commerçante de l'achat d'un bien immeuble en espèces pour un montant de trois cent cinquante millions (350.000.000) de francs CFA par l'intermédiaire d'un notaire qui n'a pas envoyé de DOS à la CENTIF-TG.

Indicateurs d'alerte :

- règlement de l'achat d'un immeuble en espèces ;
- montant élevé de la transaction ;
- transactions en espèces ;
- intervention d'un notaire

L'enquête n'a pas établi l'existence de BC

### **Cas n°3 : Virements reçus sur compte dormant**

La CENTIF-TG a reçu une DOS sur un virement important. L'enquête a révélé qu'il s'agit d'un directeur de société à qui l'Etat devait une somme de cent quatre vingt douze millions (192.000.000) de francs CFA à la suite d'un arriéré relatif à l'attribution d'un marché public.

Indicateurs d'alerte :

- compte dormant recevant en une seule opération, des virements portant sur un montant élevé ;
- activité non cernée par le banquier du client.

Le dossier est en cours de traitement.

### **Cas n°4 : Cybercriminalité**

Escroquerie par internet et encaissement d'un montant de 5.000,00 Euros soit l'équivalent de FCFA 3.285.000. Les altercations intervenues entre deux individus liées aux divergences de partage des fonds juste à la sortie de la banque ont suscité la vigilance du guichetier qui a fait appel à la police.

Indicateurs d'alerte :

- altercation devant le guichetier.

### **Cas 5 : trafic de drogue**

La CENTIF-TG a reçu deux (2) DOS concernant deux individus de nationalité différente pour trafic de drogue.

L'enquête a révélé que ces personnes ont déjà fait l'objet d'une interpellation par l'OCRTIDB.

Indicateurs d'alerte :

- trafic de drogue ;
- procédure judiciaire engagée ;

Le dossier est classé.

### **Cas 6 : BC à travers les transactions commerciales**

La fréquence de certaines demandes d'autorisation de transferts de fonds a fait l'objet de transmission de DOS à la CENTIF-TG impliquant une personne de nationalité nigériane. Une première vérification a révélé des indices de blanchiment assez sérieux : plus de quatre milliards de transferts de FCFA sur une période de trois (3) ans, sur la base d'importation de produit à usage douteux, avec fausse facturation par deux sociétés ayant les mêmes dirigeants.

Indicateurs d'alerte :

- importance des transferts,
- nature suspecte du produit,
- factures douteuses à l'importation,
- la fausse facturation à la vente,
- mention de plusieurs adresses sur lesquelles les personnes physiques et morales n'existent pas.

Le dossier a été transmis à la Justice.

## B - LA COOPERATION

### 1 - LA COOPERATION NATIONALE

Au fil des années, la collaboration devient de plus en plus étroite ; signe que les acteurs ont cerné la nécessité de cette collaboration en matière de LBC/FT.

Les audiences accordées par le Président de la République et le Premier Ministre au Président de la CENTIF-TG sont des témoignages de l'engagement de l'Etat dans la LBC/FT.

D'autres rencontres, notamment avec les institutions de l'Etat ont permis de consolider la collaboration entre la CENTIF-TG, les services administratifs et les autres acteurs impliqués dans la LBC/FT.

La coopération nationale a été concrétisée entre autres par :

- la participation aux activités du Comité Interministériel,
- la participation à plusieurs séminaires ou séances de travail,
- la tenue de diverses rencontres avec les autres administrations mais aussi avec la BCEAO,
- des séances de travail induites par l'Evaluation mutuelle.

#### **Concertation des acteurs sur l'évaluation mutuelle**

**Le 17 février 2011**, le Président de la CENTIF-TG a tenu au Ministère de l'Economie et des Finances avec différents services impliqués une séance de travail sur l'examen du rapport

d'évaluation mutuelle du Togo afin de relever les différentes observations apportées par les divers acteurs.

**Le 22 février 2011**, le Togo a été associé à la réunion interministérielle préparatoire de la mission sur la corruption.

**Le 24 février 2011**, la délégation de l'application de la Convention de Merida conduite par Madame B. TROBEL-SHAW de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a été reçue au siège de la CENTIF-TG.

### **Participation de la CENTIF-TG aux travaux sur la réforme du secteur financier**

**Le 25 février 2011**, le Bureau des Analystes Financier représentant la CENTIF-TG ont pris part dans les locaux du Ministère de l'Economie et des Finances à une séance de travail sur la réforme du secteur financier, appuyé par les institutions de Breton Wood. L'élaboration d'un plan d'actions devant servir à bâtir la stratégie de réforme du secteur financier, en vue de son assainissement et de son développement.

Plusieurs recommandations sont ressorties de ces travaux en atelier, entre autre au titre de l'environnement des affaires, un accent particulier a été mis sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**Le 17 mai 2011**, la CENTIF-TG, représentée par le Bureau des Analystes Financiers à pris part à une séance de travail entre les Directions du Ministère de l'Economie et des Finances sur la réalisation des réformes pour développer le secteur financier. Il s'agissait d'une réflexion sur le diagnostic du secteur de la micro-finance en vue de formuler des recommandations pour son amélioration.

**Le 17 août 2011** un pré atelier sur la stratégie du secteur financier devrait permettre au comité chargé de l'élaboration de stratégie du développement du secteur financier (CEDSF) de présenter la synthèse des travaux afin de recueillir les suggestions et proposer d'éventuels ajustements dans la perspective de l'organisation d'un atelier national.

### **Réunion avec l'audit et les responsables de conformité des banques**

**Le 21 décembre 2011**, la CENTIF-TG a organisé à son siège une réunion avec l'audit interne et les « compliance officer » des institutions financières. Cette rencontre avait pour objet de faire le bilan et le renforcement de la coopération pour une lutte efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Togo.

## Les demandes d'informations

La célérité dans la transmission des demandes d'informations adressées aux assujettis est une preuve de bonne coopération.

En effet dans le cadre de ses enquêtes, la CENTIF-TG a souvent recourt à des demandes d'informations complémentaires auprès des assujettis, des administrations et des correspondants.

<b>DEMANDES D'INFORMATIONS AUX ASSUJETTIS SUR LE PLAN NATIONAL</b>	
<b>DEMANDES</b>	<b>REONSES</b>
<b>590</b>	<b>476</b>

Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

## 2 - LA COOPERATION INTERNATIONALE

### La coopération opérationnelle

La réussite de la lutte repose non seulement sur la coopération nationale mais aussi sur la coopération internationale.

La coopération opérationnelle avec l'étranger est basée sur des échanges d'informations.

La cellule a reçu des demandes de renseignements de l'étranger et en a formulé à son tour auprès des CRF de la sous-région et des pays tiers.

### Signature de l'accord de coopération avec le FIC du Ghana

En marge de la 16<sup>ème</sup> Commission Plénière du GIABA, tenue à Lomé du 14 au 16 novembre 2011, la CENTIF-TG a signé un accord de coopération avec le Financial Intelligence Center (FIC) du Ghana.

### Visio conférence de la BCEAO

Le 24 mai 2011, la secrétaire Générale et le Chef Bureau des Analystes Financiers ont représenté la CENTIF-TG à une visioconférence animée par la BCEAO dans ses locaux en

direction des CENTIF de l'UEMOA, en vue d'examiner les recommandations formulées par la BCEAO pour uniformiser le fonctionnement et le financement des CENTIF.

D'une manière générale, les recommandations visent le renforcement des capacités financières des CENTIF, l'amélioration du cadre législatif et l'harmonisation de l'organisation et le fonctionnement interne des CENTIF.

### **Participation à la cérémonie d'installation de la CENTIF de Guinée Bissau.**

Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, le Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale a représenté la CENTIF-TG à la cérémonie d'installation officielle de la CENTIF de la Guinée Bissau le 12 avril 2011 aux côtés des cellules sœurs de l'Union.

### **Participation aux réunions internationales**

Dans le cadre de la coopération internationale, le Président de la CENTIF-TG a pris part du **09 au 13 mai** à New York, aux Etats Unis d'Amérique, à l'Assemblée Générale relative à la mise en œuvre du programme d'action en vue de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, infraction sous-jacente du BC/FT.

Dans le courant des mois d'août à octobre, le Président de la CENTIF-TG a pris part à plusieurs séminaires internationaux, notamment sur les typologies, le recouvrement des avoirs et à la plénière du GAFI.

### **Réunion plénière du GIABA**

Le Togo a abrité du 14 au 16 novembre 2011 à l'Hôtel Sarakawa, la 16<sup>ème</sup> Commission Technique/ Réunion Plénière du GIABA. Une centaine de participants issus des diverses administrations togolaises impliquées dans la LBC/FT ainsi que des institutions régionales et internationales ont pris part à cette rencontre internationale de grande envergure.

En marge de cette réunion, Le Directeur du GIABA a rendu des visites de courtoisie aux plus hautes autorités du Togo, le Président de la République et le Premier Ministre.

A l'issue de la plénière, s'est tenue une réunion informelle avec certains Présidents des CENTIF de l'UEMOA au siège de la CENTIF-TG. Des échanges assez enrichissants ont permis de confronter les expériences nationales.

## Assistance de l'ONUDC

Sur le plan de la coopération internationale, l'ONUDC continue d'apporter son assistance technique et financière à la CENTIF-TG dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National Intégré (PNI) en matière de Lutte contre le Trafic Illicite de Drogues et le Crime Organisé (TGO/V01), plusieurs séminaires ont été organisés.

Le premier séminaire tenu à l'Hôtel Eda Oba du **27 au 29 juillet 2011** est relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de LBC/FT.

Le second tenu à l'Hôtel le Mono à Nangbété du **12 au 16 septembre 2011** a porté sur la validation des projets de textes et sur la formation des acteurs sur la LBC/FT.

Ce séminaire qui a pour but de compléter les textes juridiques et institutionnels en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a également permis de renforcer les capacités des magistrats, des notaires, des avocats, des agents de police et autres acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme



**Séminaire de validation des projets de textes et formation des magistrats et auxiliaires de justice à Nangbeto du 12 au 16 septembre 2011**

Le troisième séminaire qui a eu lieu à l'Hôtel Sancta Maria à Lomé du **21 au 23 novembre 2011**, a été organisé à l'intention des journalistes et des Organisations de la Société Civile sur la LBC/FT.

L'objectif étant de renforcer les capacités des participants en leur donnant les outils nécessaires pour mener les investigations en matière de LBC/FT et s'approprier la lutte contre ces fléaux aux fins d'informer l'opinion publique et par conséquent de renforcer la prévention contre ces maux au sein de la société togolaise.



**Séminaire de formation des Journalistes et de la société civile sur le BC/FT à l'Hôtel Sancta Maria du 21 au 23 novembre 2011**

### L'adhésion au Groupe Egmont

Les procédures d'adhésion au Groupe Egmont suivent leur cours. Le Togo est en phase de la visite sur le terrain des parrains (France, Sénégal, Ile Maurice).

### Les demandes d'informations

Sur le plan international, les demandes d'informations adressées et reçues de la part des CRF tiers et de l'UEMOA sont résumées dans le tableau ci-après :

<b>DEMANDES D'INFORMATIONS ADRESSEES AUX CRF DANS L'ESPACE UEMOA</b>	
<b>DEMANDES</b>	<b>REPONSES</b>
<b>03</b>	<b>02</b>

<b>DEMANDES D'INFORMATIONS ADRESSEES AUX CRF HORS ESPACE UEMOA</b>	
<b>DEMANDES</b>	<b>REPONSES</b>
<b>07</b>	<b>06</b>

<b>DEMANDE D'INFORMATIONS RECUES PAR LA CENTIF DES CRF DE L'ESPACE UEMOA</b>	
<b>DEMANDES RECUES</b>	<b>REPONSES</b>
<b>02</b>	<b>02</b>

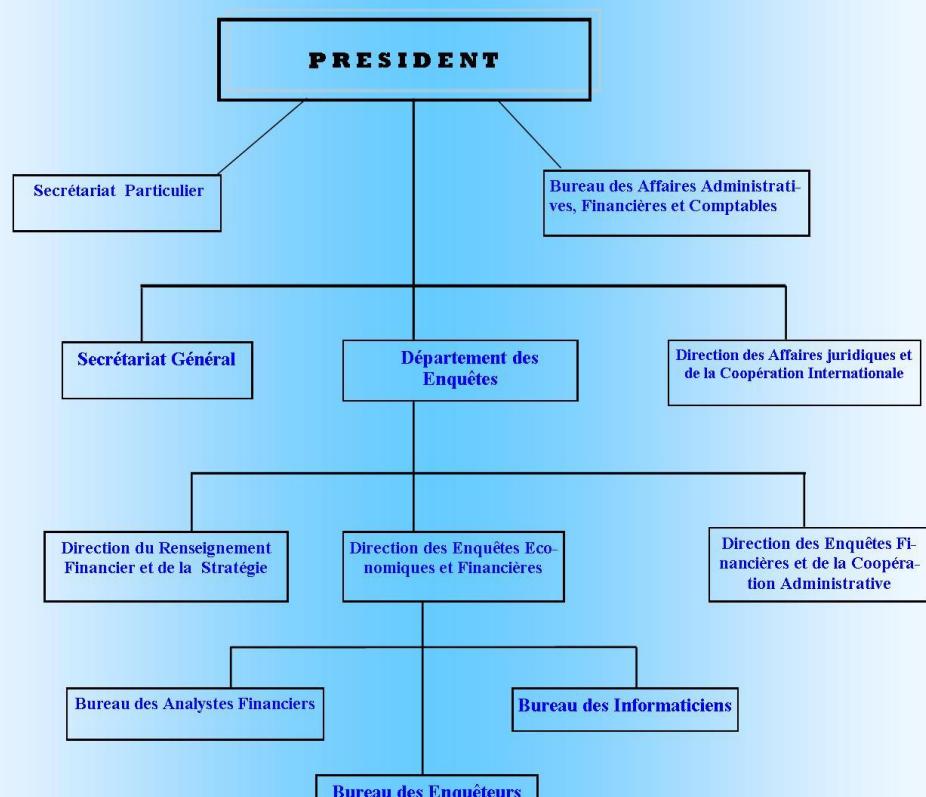
<b>DEMANDE D'INFORMATIONS RECUES DES CRF HORS UEMOA EN 2011</b>	
<b>DEMANDES RECUES</b>	<b>REPONSES</b>
<b>06</b>	<b>06</b>

## II - LES AUTRES ACTIVITES

### A - RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES ET DU PERSONNEL

En 2011, la subvention de la CENTIF-TG a permis de recruter un analyste et un informaticien.

L'organigramme sur lequel fonctionne la CENTIF-TG se présente comme suit :



#### Formation à l'analyse tactique des renseignements financiers

**Du 20 au 24 février 2011**, trois (3) membres de la CENTIF-TG, le Président accompagné du Directeur des Enquêtes Economiques et Financières et du Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie ont pris part à Dakar, au Sénégal, à un séminaire de formation à l'*analyse tactique des renseignements financiers*, organisée par la Banque Mondiale et le groupe EGMONT, en collaboration avec TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins) et la Cellule de Renseignements Financiers de Monaco.

L'objectif est d'améliorer les compétences analytiques et de renforcer la capacité opérationnelle des CRF.

## **Atelier de formation sur la gestion coordonnée des frontières**

**Du 14 au 24 mars 2011**, au titre de la coopération régionale, pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Président de la CENTIF-TG a pris part au GHANA, à un atelier de formation sur « la gestion coordonnée des frontières». Le public ciblé est constitué du personnel des douanes, de l'immigration, de la police, du contrôle du trafic aérien, des autorités maritimes et de la marine.

Il s'agissait de comprendre la nature globale de la gestion des frontières, de développer des compétences et des techniques personnelles dans le cadre de l'amélioration du travail, de stimuler la coopération entre les individus et les institutions.

**Du 21 au 25 mars 2011**, le Chef de Bureau des analystes financiers de la CENTIF-TG a pris part à l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI) de la Banque de France à un séminaire sur la lutte contre le blanchiment de capitaux à l'intention d'une quarantaine de participants venant de plus de trente (30) pays.

## **Formation à la gestion du site Web**

**Du 18 au 22 avril 2011**, une formation animée par la société PERFECOM GROUP axée sur l'utilisation optimum de l'espace d'administration et de l'animation du site web de la CENTIF-TG a été dispensée à l'endroit de trois membres de la CENTIF-TG et du personnel du service informatique. Deux sujets principaux ont été abordés : l'administration du site web et le traitement des images.

## **Formation à la gestion des institutions de micro finance**

**Du 18 juillet au 05 août 2011**, le Directeur des Enquêtes Economiques et Financières de la CENTIF-TG a participé à un cours de formation sur le développement durable et la micro finance inclusive à l'Institut BOULDER à Turin (Italie). L'objectif est de permettre aux participants de maîtriser les contours de la finance inclusive.

## **Séminaire régional sur les crimes économiques et financiers à l'endroit des juges**

**Du 06 au 08 septembre 2011**, le Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale et le Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie de la CENTIF-TG, ont pris part à Dakar au Sénégal à un Séminaire régional sur les crimes économiques et financiers à l'endroit des juges francophones et lusophones de la CEDEAO.

Organisé par le GIABA, le séminaire a pour but de renforcer les capacités des participants sur la coopération internationale, l'assistance judiciaire mutuelle et sur les principes de récupération des avoirs en matière de LBC/FT (gel, confiscation, saisie recouvrement).

### **Séminaire sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'intention des Avocats**

**Les 28 et 29 novembre 2011**, le magistrat de la CENTIF-TG, Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale, a participé à Dakar, au Sénégal, à un séminaire intitulé : « *les avocats et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme* ». Initiée par la CENTIF- Sénégal, c'était une occasion pour les participants de prendre connaissance des mesures législatives et réglementaires qui régissent la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Sénégal, d'échanger sur les cas concrets de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au niveau des cabinets d'avocats, d'identifier, d'évaluer et de réfléchir sur les rôles que pourraient jouer les avocats en tant qu'assujettis et le Barreau du Sénégal lui-même en matière LBC/FT au Sénégal.

### **Séminaire régional sur le recouvrement des avoirs criminels**

**Du 12 au 14 décembre 2011**, à PRAIA, (CAP VERT) s'est tenu un séminaire qui a vu la participation de deux (2) membres de la CENTIF-TG : le Directeur des Enquêtes Economiques et Financières et l'Analyste Financier.

Cette rencontre internationale organisée par le GIABA avait pour objectif, le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'une manière générale et spécifiquement sur le recouvrement des avoirs criminels.

Des mesures visant à priver les criminels de jouir des produits de leurs activités criminelles par le biais du recouvrement des produits du crime et des biens volés ont été discutées.

## **B - SENSIBILISATION ET FORMATION**

### **Formation et sensibilisation des autorités de poursuite**

- **Formation du personnel de la Gendarmerie Nationale**

**Du 24 janvier au 14 février 2011**, le Directeur des Enquêtes Economiques et Financières et le Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie de la CENTIF-TG ont formé une

vingtaine du personnel de la Gendarmerie Nationale sur le volet police économique et financière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cette formation visait à donner aux gendarmes des notions de base sur la délinquance économique et financière.

- **Formation des fonctionnaires de la Police Nationale**

**Du 28 février au 18 mars 2011**, la CENTIF-TG, représentée par le Directeur des Enquêtes Economiques et Financières et le Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie, a organisé à l'intention d'une vingtaine de fonctionnaires de la Police Nationale togolaise dans leurs locaux une formation sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Au-delà du renforcement des capacités, la formation du personnel de la Gendarmerie Nationale et des fonctionnaires de la Police Nationale intervenue au cours du premier trimestre de l'année 2011 participe du renforcement de la coopération nationale en jetant ainsi les bases d'une collaboration étroite entre la CENTIF-TG et les services d'enquêtes et de répression, en vue de coordonner les actions.

- **Formation du personnel de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR)**

**Le 08 avril 2011**, la coopération nationale s'est concrétisée par la formation dispensée au siège de l'ANR (Agence Nationale de Renseignement) en faveur de son personnel.

La CENTIF-TG a eu à suivre avec grand intérêt la présentation faite par l'Agence Nationale de Renseignement sur le fonctionnement du service et sur ses méthodes d'enquête ou de travail.

- **Formation des agents de l'OCRTIDB**

Au cours du mois de décembre 2011, trois (3) membres de la CENTIF-TG et un (1) analyste financier ont eu à intervenir sur plusieurs modules relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces rencontres ont donné lieu à des réflexions sur les voies et moyens de la coopération avec cet office chargé de lutter contre le trafic de la drogue.

### III- PERSPECTIVES

#### A- RECOMMANDATIONS

A l'issue des discussions, des recommandations ont été faites dans le but de renforcer le cadre juridique et règlementaire.

Sur le plan du renforcement du cadre législatif, il a été recommandé au Togo entre autres de :

- incriminer le terrorisme, la corruption, la fraude fiscale, la traite des personnes, le délit d'initié, la cybercriminalité et le trafic illicite de migrants ;
- envisager des mesures juridiques et institutionnelles pour le gel des fonds et biens ;
- faire établir des statistiques fiables au niveau de toutes les administrations ;
- créer une institution chargée de suivre les saisies, les confiscations et le gel des biens et avoirs ;
- interdire de manière formelle la tenue des comptes anonymes ;
- imposer aux institutions financières une obligation de mesure de vigilance renforcée ;
- mettre en place des dispositions existantes en matière de conservation de documents au niveau des acteurs de la micro finance, des agréés de change manuels et des services de transmission de fonds ou de valeurs ;
- renforcer la législation sur les transactions en espèces et mettre en œuvre un système de déclaration des transactions en espèces ;
- instaurer des mesures préventives applicables aux entreprises et professions non financières désignées et aux organismes à but non lucratif ;
- renforcer le contrôle assuré par la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS-IMEC) au niveau des institutions de micro-finances en le dotant de moyens matériels et humains ;
- appliquer des mesures de vigilance aux Personnes Politiquement Exposées ;
- la poursuite du renforcement des capacités des membres, la formation continue du personnel d'appui et des correspondants dans les administrations ;
- la sensibilisation de la société civile ;
- la formation des magistrats ;
- la poursuite des études de typologie sur le blanchiment de capitaux à travers les transactions commerciales ;

- le renforcement des capacités des assujettis notamment les institutions de la microfinance, les agences immobilières, les ONG, la Poste, certaines Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD).
- l'introduction des cours sur le LBC/FT à l'Université, à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et à l'Ecole de Magistrature ;
- la divulgation des lois LBC/FT au grand public.

La CENTIF-TG envisage de recruter au cours du dernier trimestre de 2012, un analyste financier.

La CENTIF-TG doit intégrer, entre autres les dispositions complémentaires suivantes pour renforcer son opérationnalité notamment :

- la sécurisation du système informatique,
- la mise en place d'une banque de données fiables,
- le renforcement en logistique notamment en moyens de communication,
- la sécurisation du bâtiment servant de siège pour répondre aux normes internationales requises.
- la construction de son siège.

La CENTIF-TG devra disposer également d'un centre de formation et de documentation qui assure, à cet égard la formation interactive des assujettis.

- la mise en place d'un plan d'informatisation des administrations impliquées dans la LBC/FT afin de remonter, d'identifier et d'optimiser les recherches ;
- l'informatisation de certains registres notamment ceux de l'Etat civil et du commerce extérieur
- la création d'une base de données au niveau du service des Douanes et des Impôts pour une interconnexion des services ;
- la communication directe à la Direction des Impôts de toutes les sociétés créées à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo pour une prise en charge efficace. Il ressort que bon nombre de sociétés sont créées mais ne sont pas connues par le fisc ;
- la création d'un Office des Changes susceptible de suivre tous les mouvements de fonds,
- l'octroi d'une subvention substantielle au Comité Interministériel;
- la mise en place des dispositions existantes en matière de conservation de documents au niveau des acteurs de la micro finance, des agréés de change manuels et des services de transmission de fonds ou de valeurs ;

- l'instauration des mesures préventives applicables aux entreprises et professions non financières désignées et aux organismes à but non lucratif ;
- la création au niveau des services des impôts d'une unité d'inspecteurs spécialisés dans la lutte anti-blanchiment à travers les transactions commerciales et la fraude fiscale ;
- le renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude douanière en dotant l'Administration des Douanes des ressources nécessaires ;
- la création d'une unité de lutte anti-blanchiment au niveau du trésor public ;
- la création d'un guichet unique pour le commerce extérieur ;

Le projet guichet unique bien que coûteux permettra la traçabilité, évitera les circuits de corruption.

Bon nombre d'entreprises opérant sur le territoire national ne subissent pas de contrôles réguliers. De ce fait, sur le plan fiscal, elles ne sont pas ou sont partiellement suivies ; ce qui constitue un manque à gagner au trésor public.

- l'adoption de certains textes relatifs à l'organisation pratique de certains domaines tels que l'habitat, l'immobilier, le tourisme ;
- revoir dans l'Union le barème général des conditions applicables par les banques et établissements financiers,
- sensibiliser les opérateurs économiques sur les risques des transports physiques des fonds,
- promouvoir la bancarisation au Togo et dans l'espace UEMOA,
- créer une structure au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances chargée de recueillir les fonds saisis par toutes les administrations de l'Etat car il ne saurait y avoir des comptes parallèles.

Il s'avère nécessaire d'engager une réflexion pour déterminer les conditions de lutte contre le transport physique transfrontalier de fonds qui constitue une entorse aux dispositions réglementaires et une véritable menace dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Pour les administrations qui conserveraient par devers elles des fonds saisis au lieu de les reverser au Trésor dans une agence unique ainsi que certains biens confisqués, la CENTIF-TG propose le versement immédiat des fonds saisis ou confisqués au Trésor Public, dans la Caisse de Dépôt et des Consignations, en attendant une solution définitive. En ce qui concerne les biens saisis, créer un organisme chargé de les gérer.

Il faudra :

- la création d'une Commission du Contentieux des Changes, conformément à l'article 17 de la Loi N° 88-05 du 26 mai 1988 relative au contentieux des infractions au contrôle des changes ;
- la création d'un Office Central de Saisie et de Confiscation qui aura pour attribution la réception et la gérance de tous les fonds et biens saisis ou confisqués par les différentes administrations de l'Etat. Cet organe pourrait jouer le rôle d'interface entre toutes les administrations de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- la nomination d'un agent judiciaire du trésor (magistrat) qui aura pour mission le recouvrement de toutes les créances de l'Etat.
- Informatisation générale des régies financières ;
- Exigence progressive de la bancarisation des régies financières pour éviter l'utilisation du cash dans leurs transactions avec les usagers ;
- les redevances, les recettes des régies financières devraient être prises en charge directement par le trésor public sans intermédiaire et accompagnées des documents d'origine ;
- renforcement du contrôle assuré par la CAS-IMEC au niveau des institutions de micro-finances en le dotant de moyens matériels et humains ;
- la mise en place d'une interconnexion douanes-impôts aux fins d'une étude comparative des données. En effet, Il s'est révélé que des sociétés existent au Togo sans être connu des Impôts ;
- la déclaration d'une valeur à l'import et à l'export et du chiffre d'affaires.

Certaines recommandations ont été faites par le passé par la CENTIF-TG. En guise de rappel, on pourra citer :

- la création et le renforcement d'unités spécialisées dans la lutte contre les infractions économiques et financières au sein des services de la Police et de la Gendarmerie ;
- l'adoption de la stratégie nationale.

## B - LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le plan de mise en œuvre des recommandations formulées précédemment est résumé dans le tableau ci-après :

Recommandations formulées	Objectifs Opérationnels	Actions concrètes à mener	Structures responsables	Date Butoir	Indicateurs de suivi
<b>Promouvoir la bancarisation au Togo et dans l'UEMOA</b>	Sécuriser les transactions commerciales et les opérations financières	Organiser des journées de sensibilisation et réaliser des spots publicitaires, des sketchs	MEF BCEAO CENTIF-TG APBEF APIM	Déc 2012	Recommandation Spéciale IX du GAFI
<b>Revoir dans l'espace UEMOA le barème général applicable pour les transferts au niveau des banques et établissements financiers</b>	Réduire les coûts de transaction et accélérer les procédures de transfert	Prendre un règlement fixant le nouveau barème imposant aux banques et établissements financiers, des délais sur les transferts de fonds	UEMOA MEF BCEAO	Juillet 2012	Projet de règlement portant modification du barème général fixant les conditions applicables dans les banques et établissements financiers
<b>Organiser le transport physique transfrontalier de fonds</b>	Empêcher que les fonds sortant ou entrant sur le territoire passant par les postes frontières, proviennent des activités illégales et / ou servent à financer des activités terroristes	Prendre un arrêté portant application des mesures relatives au transport physique transfrontalier d'espèces et autres instruments de paiement au porteur	CENTIF-TG MEF	Juillet 2012	Article 15 de la loi uniforme N°2009-022 du 07 septembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine
<b>Créer une Commission du Contentieux des Infractions au Contrôle des Changes</b>	Mettre en application les dispositions de la loi N°88-05 du 26 mai 1988 relative au contentieux des infractions au contrôle des changes	Prendre un Décret portant création, organisation et fonctionnement d'une Commission du Contentieux des Infractions au Contrôle des Changes	BCEAO MEF CENTIF-TG	Déc 2012	Loi N°88-05 du 26 mai 1988 relative au contentieux des infractions au contrôle des changes Projet de décret
<b>Créer un Fonds de Recouvrement et de Consignation des Biens et avoirs saisis ou confisqués au cours ou à l'issue de procédures relatives au blanchiment de capitaux et au</b>	Empêcher les criminels de jouir des produits de leurs crimes	Prendre un Arrêté ministériel portant création d'un Fonds de Recouvrement et de Consignation des biens et avoirs saisis ou confisqués au cours ou à l'issue de procédures relatives au blanchiment de capitaux et au	MEF CENTIF-TG	Déc 2012	Projet de texte

financement du terrorisme		financement du terrorisme			
<b>Créer un Office Central de Saisie et de Confiscation</b>	Gérer les biens et fonds saisis et confisqués par les différentes administrations	Prendre un Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Office Central de Saisie et de Confiscation	CENTIF-TG MEF MJRIR	Déc2012	Projet de texte
<b>Incriminer le terrorisme, la corruption, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants</b>	Lutter contre la criminalité transnationale organisée Se conformer à la Recommandation 1 et à la Recommandation Spéciale I du GAFI	Mettre en applications les Conventions des Nations Unies relatives à ces crimes organisés	Assemblée Nationale MJRIR MSPC MEF SGG CENTIF-TG	Juin 2012	Recommandations du REM Togo  Projets de lois
<b>Renforcer le dispositif juridique et institutionnel relatif au gel des avoirs</b>	Se conformer à la Recommandation 3 et à la Recommandation Spéciale III du GAFI Doter le Togo d'instruments juridiques pour geler les avoirs des criminels	Prendre un Décret relatif aux conditions d'application des mesures de gel des avoirs	SGG MEF CENTIF-TG	Décemb. 2012	Recommandations du REM Togo  Projets de textes élaborés et transmis
<b>Adopter une politique nationale des statistiques</b>	Disposer au niveau des administrations des données statistiques	Centraliser au niveau de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité les données statistiques de toutes les administrations Adopter une politique sectorielle des données statistiques	Administrations Publiques Secteur Privé	Décembre 2012	Mise en application du Décret portant politique nationale des statistiques
<b>Envisager de mener une étude de faisabilité et l'utilité de la mise en œuvre d'un système de déclaration des transactions en espèces</b>	Mesurer l'impact des transactions en espèces sur l'économie nationale	Elaborer les TDR de l'étude sur le terrain Nommer un Expert dans ce cadre pour l'étude	MEF MCPSP CENTIF-TG	Décemb. 2012	<b>Loi portant bancarisation</b>

<b>Instaurer des mesures préventives (LBC/FT) applicables aux EPNFD et aux OBNL</b>	Assurer la transparence dans Le système de remise de fonds alternatifs et subventions à l'égard des EPNFD et des OBNL Se conformer aux Recommandations Spéciales VI et VIII du GAFI	Faire adopter un texte et rendre effectif les mesures	Ministères concernés CENTIF-TG Représentants des OBNL et des EPNFD	Novemb 2012	Recommandations Spéciales VI et VIII
<b>Créer une unité de lutte anti-blanchiment au niveau du Trésor Public en ce qui concerne les transferts de fonds</b>	Assurer la transparence dans les transferts de fonds	Nommer les responsables anti-blanchiment au sein du Trésor Public	MEF Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	Sept 2012	Liste des Responsables nommés
<b>Faire accélérer la mise en œuvre de la bancarisation des activités de la DGD, de la DGI, du Trésor</b>	Assurer la transparence des transactions financières	Prendre un texte fixant le seuil (100 000 francs) à partir duquel le paiement se fait par tout moyen de paiement autre que les espèces	MEF DGD DGI Trésor	Sept 2012	Instruction N° 1/2003/SP du 08 mai 2003 Loi portant bancarisation
<b>Renforcer le contrôle assuré par la CAS-IMEC au niveau des institutions de micro-finances en le dotant de moyens matériels et humains</b>	Assurer la transparence des transactions au niveau de la micro finance	Prendre un arrêté définissant les contrôles au niveau des institutions de micro finance Dotter la CAS-IMEC des ressources (humaines, financières) suffisantes	MEF CAS-IMEC APIM	Août 2012	Recommandations issues du REM

## CONCLUSION

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre des Recommandations issues du REM.

Les insuffisances relevées feront l'objet d'un Suivi dont le premier rapport sera présenté en mai 2012 lors de la session plénière du GIABA.

Pour 2012, l'accent sera mis sur la vulgarisation des textes en matière de LBC/FT au niveau des cinq (05) régions du Togo afin que la population s'approprie ce dispositif.

En raison des multiples conséquences néfastes liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et de leur complexité, il est impérieux d'apporter une réponse adéquate au phénomène. Ainsi la prévention, la répression et la poursuite des auteurs mais aussi l'amélioration du cadre juridique et institutionnel permettra au pays de lever ce défi.